



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR



SGAMI OUEST

Direction des ressources humaines
Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par S. Gaston
☎ 02.47.42.89.34

✉ sebastien.gaston@interieur.gouv.fr

ARRÊTÉ

Portant composition des commissions de sélection pour le recrutement sur concours interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2020

n° 33/2020

La Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest
Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

- VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 20-08 du 24 février 2020 donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER, Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 12-2020 du 03 juillet 2020 portant organisation du recrutement sur concours interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2020 ;
- VU la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en œuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires ;
- SUR la proposition de la directrice des ressources humaines du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest ;

ARRÊTE

Article 1^{er}– Des commissions de sélection pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer sont instituées pour chacune des spécialités dans lesquelles des postes sont offerts au titre de l'année 2020.

Article 2 – Pour la spécialité accueil, maintenance et manutention, la commission se décompose en 3 sous-commissions.

La composition de la sous-commission n°1 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur Gilles STRAUB, ingénieur principal des services techniques, adjoint à la responsable de l'antenne travaux de OISSEL (76), direction de l'immobilier du SGAMI Ouest, vice-président du jury ;
- Monsieur Johann CORVO, secrétaire administratif de classe normale, responsable du bureau du personnel au sein du Service de Gestion Opérationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-Maritime (76) ;
- Mme Anne-Sophie HILLER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle au sein du Service de Gestion Opérationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Loire-Atlantique (44).

Examineurs qualifiés: M. Dominique DORCHY, ouvrier d'Etat, chef d'atelier à la direction de l'immobilier à OISSEL (76) ; M. Stéphane BERTRAND, OE HCB, chef d'atelier à la direction de l'immobilier du SGAMI Ouest, antenne régionale de Tours (37) ; M. David GODIN OE HCA, peintre-plaquiste à la direction de l'immobilier du SGAMI Ouest, antenne régionale de Tours (37).

La composition de la sous-commission n°2 est fixée comme suit :

- Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président du jury ;
- Madame Sandrine LEGENDRE, lieutenant, chef du département logistique du Service Central des Réseaux et Technologies Avancées du Mans (72), vice-présidente du jury ;
- Monsieur Jérôme DHAYER, major, responsable de la Réserve Nationale du Service Central des Réseaux et Technologies Avancées du Mans (72) ;
- Madame Emilie BUZONIE, maréchale des logis-chef, cheffe secrétaire de la section Commandement et Soutien du Service Central des Réseaux et Technologies Avancées du Mans(72).

Examineur qualifié : M. Jérôme DHAYER, major, responsable de la Réserve Nationale du Service Central des Réseaux et Technologies Avancées du Mans (72) et M. Pascal DENEUFGLISE, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle, responsable du magasin central d'approvisionnement du Service Central des Réseaux et Technologies Avancées du Mans (72).

La composition de la sous-commission n°3 est fixée comme suit :

- Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président du jury ;
- Madame Florence DEMICHELIS, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des ressources humaines du Commandement de Soutien Opérationnel de la Gendarmerie Nationale du Blanc (36) ;
- Monsieur Francis PAIN, chef d'équipe hors groupe, chef de la section maintenance des matériels techniques et incendie au sein du Commandement de Soutien Opérationnel de la Gendarmerie Nationale du Blanc (36) ;
- Madame Sandrine BEIGNEUX, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle, conducteur de chantier au sein de l'antenne de travaux de Tours (37), direction de l'immobilier du SGAMI Ouest.

Article 3 – Pour la spécialité entretien et réparation des engins et véhicules à moteur, la commission se décompose en 3 sous-commissions.

La composition de la sous-commission n°1 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur Laurent BULGUBURE, ingénieur principal des services techniques, directeur adjoint de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest, vice-président du jury ;
- Adjudant-chef Sébastien LECUL, chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Caen (14) ;
- Adjudant Hervé L'HOTELLIER, adjoint au chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Saint-Cyr-sur-Loire (37) ;
- Adjudant-chef Yann LE GAC, chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Saint-Brieuc (22).

Suppléants :

- Monsieur Laurent LAFAYE, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau zonal des moyens mobiles, direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;
- Monsieur Arnaud THOMAS, ingénieur des services techniques, chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Tours (37), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;
- Monsieur Yves BOBINET, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Rennes (35), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest.

Examineurs qualifiés : M. Didier GENDRON, OEHCA, mécanicien au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Rennes (35) ; M. Michel SAINTCAS, OE VII, mécanicien au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Rennes (35) ; M. Mickaël PIRON, ADTP2 IOM, mécanicien au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Rennes (35) ; M. Pascal GUYOT OEHCB, mécanicien au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Saint-Cyr-sur-Loire (37) ; adjudant Vincent TRAVERT, adjoint au chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Saint-Lô (50).

La composition de la sous-commission n°2 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur Laurent BULGUBURE, ingénieur principal des services techniques, directeur adjoint de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest, vice-président du jury ;
- Monsieur Yves BOBINET, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Rennes (35), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;
- Adjudant Bruno CONAN, adjoint au chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Nantes (44).

Suppléants :

- Monsieur Laurent LAFAYE, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau zonal des moyens mobiles, direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;
- Monsieur Arnaud THOMAS, ingénieur des services techniques, chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Tours (37), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;

- Monsieur Emmanuel GUYET, contrôleur des services techniques de classe supérieure, section maintenance des moyens mobiles du bureau zonal des moyens mobiles du SGAMI Ouest.

Examineurs qualifiés : Adjudant Fabien DELUMEAU, mécanicien moto au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Rennes (35) ; M. Rémi BANNWARTH, OEHCACE, adjoint au chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Nantes (44) ; M. Christophe DORON, ADTP2, mécanicien moto au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Saint-Cyr-sur-Loire (37).

La composition de la sous-commission n°3 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur Laurent BULGUBURE, ingénieur principal des services techniques, directeur adjoint de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest, vice-président du jury ;
- Monsieur Yves BOBINET, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Rennes (35), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;
- Monsieur Jean-Louis SALMON, contrôleur des services techniques de classe supérieure, adjoint au chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Rennes (35).

Suppléants :

- Monsieur Arnaud THOMAS, ingénieur des services techniques, chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Tours (37), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;
- Madame Fanny GOUX, ingénieure des services techniques, adjointe au chef du bureau zonal des moyens mobiles, direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest ;
- Monsieur Kévin CROCHET, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle, expert automobile au sein du bureau zonal des moyens mobiles, direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest.

Examineurs qualifiés : M. Dominique LIMOZIN, OE VII, carrossier-peintre au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Tours (37) ; M. BELLOIR Hervé, OEHCA et M. Yann DEZIAUX, OE VI, carrossiers-peintres au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Rennes (35).

Article 4 - Pour la spécialité hébergement et restauration, la commission est fixée comme suit :

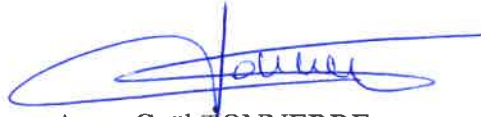
- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur René-Jacques LE MOEL, commandant à l'échelon fonctionnel, chef du service de l'appui opérationnel de la DZCRS Ouest à Rennes (35), vice-président du jury ;
- Madame Claudia HENON, maréchal-des-logis-chef, directrice du cercle mixte de l'escadron de gendarmerie mobile de Pithiviers (45) ;
- Monsieur Cédric TERNISIEN, sous-officier de gendarmerie, adjoint à la gérance du cercle mixte de l'escadron de gendarmerie mobile du Havre (76).

Examineur qualifié : M. Sébastien BOULAY, formateur cuisine au CFA de la ville de Tours (37).

Article 5 - La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **24 AOUT 2020**

Pour la préfète et par délégation,
L'adjointe à la directrice des ressources humaines



Anne-Gaël TONNERRE